Formule 27

AVIS À L'OPPOSANT

Loi sur l'enregistrement foncier, L.N.-B. de 1981, chap. L-1.1, art. 33

Numéro d'identification de		
parcelle:	NID	
2 1		
Opposant ¹ :	nom	
	adresse	
Partie demandant le retrait de		
l'opposition ² :	nom	
	adresse	
Détails d'enregistrement de l'opposition devant être retirée :		
parcelle spécifiée prend fin à l'	expiration d'un délai de 'opposant ne dépose au	istrement de l'opposition spécifiée par l'opposant à l'encontre de la 30 jours à compter de la date à laquelle le présent avis est donné à près de moi une ordonnance de la cour prolongeant la période
Date :		
Le registrateur des titres de bier	ns-fonds de la Circonscrip	tion du Nouveau-Brunswick

2000-37; 2000-50; 2001-13

Des cas multiples peuvent être indiqués.
Des cas multiples peuvent être indiqués.